



Recyclage des emballages pour boissons en 2023

Type d'emballage	Quantité consommée	Quantité recyclée	Taux de recyclage
Verre	294'737 tonnes	295'753 tonnes	100 %
PET	42'562 tonnes	35'635 tonnes	84 %
Canettes en aluminium	14'343 tonnes	13'000 tonnes	91 %

Évolution de la quantité recyclée des emballages pour boissons (verre, PET, aluminium)

	Verre		PET		Aluminium	
	Quantité recyclée tonnes	Taux de recyclage %	Quantité recyclée tonnes	Taux de recyclage %	Quantité recyclée tonnes	Taux de recyclage %
2001	248'765	91	25'989	82	2'370	91
2002	227'300	94	27'306	72	2'602	91
2003	231'731	95	32'597	71	2'900	85
2004	209'294	95	31'495	74	3'250	88
2005	210'204	95	31'604	75	3'750	90
2006	215'645	96	32'366	76	4'362	90
2007	226'869	95	33'880	78	5'000	90
2008	228'390	95	35'825	78	5'800	91
2009	238'384	95	37'543	81	6'400	91
2010	236'733	94	36'637	80	6'900	91
2011	244'733	94	38'010	81	8'000	91
2012	241'683	96	37'571	81	9'050	92
2013	244'775	96	38'035	83	9'100	91
2014	248'427	96	37'119	82	9'290	92
2015	240'972	93	38'661	83	9'590	91
2016	283'687	96	37'298	82	9'365	90
2017	285'063	94	37'451	83	9'805	92
2018	289'231	94	38'294	82	11'067	94
2019	295'032	94	36'327	> 81	11'490	94
2020	314'691	99	36'122	> 82	12'725	97
2021	314'060	95	34'791	> 82	12'604	91
2022	305'290	97	36'298	> 83	13'383	91
2023	295'753	100	35'635	84	13'000	91

Explications relatives au taux de recyclage du verre et du PET :

- PET 2001 : selon l'ancienne méthode de calcul, quantité valorisée y compris 9,5 % pour bouchons, anneaux de bouchon et étiquettes.
- De 2000 à 2014, seuls les emballages en verre pour boissons ont été pris en compte dans le calcul du taux de recyclage, c'est-à-dire sans les bocaux de conservation. Les matières étrangères telles que la céramique, le verre plat ou les métaux étaient incluses.
- En 2015 également, seuls les emballages en verre pour boissons ont été pris en compte dans le calcul du taux de recyclage, c'est-à-dire sans les bocaux de conservation. Les matières étrangères telles que la céramique, le verre plat ou les métaux ont été, cette année, exclues du calcul.
- Dès 2016, le taux de recyclage est calculé avec une nouvelle méthode définitive (voir [Fiche : Calcul du taux de recyclage des bouteilles en verre](#)).
- Concernant les bouteilles en PET, le calcul du taux de recyclage est devenu plus difficile ces dernières années en raison du volume croissant des collectes de plastiques mélangés provenant des ménages. En effet, ces bouteilles se retrouvent parfois par erreur avec les plastiques mélangés et n'entrent donc pas dans le circuit du PET. Elles sont toutefois recyclées dans le cadre de la collecte des plastiques mélangés. D'après des estimations approximatives – la part de bouteilles en PET collectées avec les plastiques mélangés ne pouvant être mesurée –, le taux de recyclage effectif du PET pourrait être relevé de 1 à 2 %. Le taux de recyclage déclaré de 84% correspond donc à la valeur la plus conservative et confirme la réalisation de l'objectif imposé par la loi (taux minimal de recyclage).

Téléchargement : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets/etat/donnees.html>